

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	28

Date de la convocation**04 mai 2022*****Date d'affichage de la délibération*****Adoptée à l'unanimité****Séance du 10 MAI 2022**

L'an deux mille vingt et deux le mardi dix mai à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie après convocation légale sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX Premier Adjoint au Maire.

Présents : M Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; Mme Sylviane FONDS ; M Saturni FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE
Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Pierre ALBINA; Mme Karine GATIBELZA ; M Didier MARICEL; Mme Cindy ARNASSALON ; M Christian RADBLOU
M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Brun REMI; Mme Annick ABELA; Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT
M. Florent TREIL par M. José TORIBIO

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; M Yvon COMBES Mme Clara RIGAH ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Sonia MERCADIER ;

DELIBERATION N°2022/05/50**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION
USL POUR L'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS**

Afin de promouvoir le développement des activités physiques, sportives et culturelles, la ville de Lamentin apporte des aides aux associations et clubs locaux par le biais d'aides diverses (mises à disposition de personnels, d'installations et de matériels) mais également au travers de différents concours financiers (subventions de fonctionnement, exceptionnelles, spécifiques

Aussi, dans le cadre de la compétition cycliste : Grand Prix de l'USL prévue du jeudi 05 mai au dimanche 8 mai 2022, organisée par l'association USL, il est proposé de lui allouer une subvention de 8 250€.

Cette subvention lui permettra de se procurer les récompenses nécessaires.

Le conseil Municipal

Considérant l'intérêt général que constitue la mission du tissu associatif à travers ses actions, ses projets et son implication sur le territoire,

Considérant la nécessité et l'intérêt de la commune de l'accompagner dans ses objets pour un bien-être de la cité,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'Attribuer une subvention exceptionnelle de HUIT MILLES DEUX CENT CINQUANTE EUROS (8250€) à l'association « Uni Sport Lamentinois (USL)». Cette subvention est consentie pour l'aide à la remise des récompenses de la course cycliste intitulée « Grand Prix de l'USL » prévue du Jeudi 05 mai au dimanche 8 mai 2022,

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour, signer tous actes et documents, d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,

Ephrem GLORIEUX

